

MOTION DE SOUTIEN DE L'AECIUT aux revendications du C384

Votée lors des Rencontres le vendredi 7 juin à l'unanimité moins une voix

L'Association des Enseignantes et Enseignants de Communication en IUT (AECIUT) rappelle que les enseignantes et enseignants du second degré affectés dans le supérieur, que nous nommerons enseignantes et enseignants du supérieur (ES), assurent, au même titre que leurs collègues enseignantes-chercheuses et enseignants chercheurs (EC), les missions spécifiques à l'enseignement supérieur, qu'elles soient pédagogiques, administratives ou électives.

En effet, les ES sont présent-e-s partout, au sein de l'université française. Ils assurent près de la moitié des enseignements dispensés au sein des universités. Ils ont en charge de très nombreuses fonctions administratives. Ils sont cheffes et chefs de département, directrices et directeurs d'IUT. Ils assurent la responsabilité des stages, de l'apprentissage. On les trouve à tous les postes à responsabilité, ce qui prouve la qualité de leur investissement et leur implication dans le bon fonctionnement des formations.

Au sein de l'AECIUT, depuis plus de vingt ans, les ES sont largement représenté-e-s. Ils participent bénévolement au rayonnement de l'association, en partageant leurs pratiques pédagogiques sur le site de l'AECIUT, en participant chaque année aux Rencontres de l'AECIUT, en faisant vivre notre revue *Pratiques de la communication*, en s'associant au Prix d'écriture des IUT. Enfin, l'AECIUT a à cœur de nouer des liens étroits avec le monde de la recherche car l'enseignement en communication ne trouve pleinement son sens qu'en se nourrissant des derniers apports de la recherche en sciences humaines. Rappelons également que, parmi nous, il y a des EC et des ES qui font de la recherche. Notre collectif de travail fédère les catégories de personnels et concourt au rayonnement de la communication dans l'enseignement supérieur.

Or, nous constatons et déplorons une rupture d'équité entre EC et ES, du fait de la mise en place du RIPEC en date du 1^{er} janvier 2022, alors qu'auparavant EC et ES touchaient la même prime. Le RIPEC, comportant trois composantes, creuse le fossé entre EC et ES. Tandis que les EC toucheront la C1 de 6 400 euros, à horizon 2027, les ES auront une Prime d'Enseignement Supérieur (PES) de 4 200 euros. Quant à la C2 et à la C3 du RIPEC, aucun équivalent n'est prévu pour les ES, alors qu'ils pourraient y prétendre également.

Nous alertons enfin sur les risques de division que le RIPEC fait peser sur les équipes. EC et ES travaillent main dans la main, pour assurer le bon fonctionnement des formations. Leurs expertises se complétant, ils assurent la bonne qualité des enseignements dispensés dans les universités. Toutefois, si ce système de prime inégalitaire perdurait, sans la mise en place d'un système équivalent pour les ES, nous nourrissons la crainte légitime que l'harmonie jusqu'alors observée n'en pâtisse.

L'AECIUT s'adresse, en ce jour, solennellement au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, afin qu'une issue favorable pour toutes et tous soit trouvée rapidement. Nous demandons que les ES aient accès à un système équivalent au RIPEC, qui pourrait être un RIPES (Régime Indemnitaire des Personnels Enseignant-e-s du Supérieur), comprenant également trois composantes.